

Commune de La COUARDE-SUR-MER
Mairie
9 Grande Rue
17670 LA COUARDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

N° 2022057

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 6 septembre 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Dominique BAESJOU, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Mathieu BONITON, Jacques DURET, Franck DUVERNAY, Philippe MARSAC.

Étaient absents : Madame Vanina PICHEVIN et Monsieur Jean-Claude BROCHARD.

Pouvoirs : Vanina PICHEVIN à Mathieu BONITON,
Jean-Claude BROCHARD à Philippe MARSAC.

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BONITON

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TRAVERSEES CYCLES ET PIETONS
ROUTE DEPARTEMENTALE 735 – PROJET DE CONVENTION

Monsieur le Maire expose qu'en raison de la dangerosité de la route départementale 735, le Conseil Départemental, dans le cadre de sa compétence, a engagé une étude sur la sécurisation des traversées dont le projet a été validé par la collectivité au printemps 2021.

Dans l'immédiat les aménagements portent sur les traversées situées au droit des campings « Le Puma » et « Le Bois Henri IV ».

Un troisième projet au niveau de la rue Botchey fera l'objet d'une réflexion concertée avec le Département et la Communauté de Communes d'un montant prévisionnel de 160 582,00 € HT qui implique acquisitions foncières, aménagements et gestion de la piste cyclable.

D'un point de vue financier, ces travaux amènent un cofinancement de la collectivité à hauteur de 40% du montant total, soit pour les deux projets un montant HT de 47 212,00 €.

Considérant que les crédits ont été inscrits au BP 2022 pour financer cette participation,

AR Prefecture

017-211701214-20220912-2022057-DE
Reçu le 14/09/2022
Publié le 14/09/2022

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.

A La Couarde, le 14 septembre 2022.

Le Maire,

Patrick RAYTON.

